|  |  |
| --- | --- |
| **schild FR** | **LA VICE-PREMIERE MINISTRE ET MINISTRE DE L’INTERIEUR ET DE L’EGALITE DES CHANCES** |

Bruxelles, le 11 mai 2012

**Communiqué de presse**

**Conseil des ministres : 1400 recrutements de policiers en 2012 contre 1000 en 2011 et une augmentation de recrutement structurelle pour l’avenir de 100 unités**

**par an**

Sur proposition de la Vice-Première ministre, ministre de l’Intérieur et de l’Egalité des Chances, Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a marqué aujourd’hui son accord sur un premier round de répartition partielle de dépenses prioritaires nouvelles en matière de police.

Tant dans l’accord de gouvernement que dans sa déclaration gouvernementale, le gouvernement a exprimé son intention de renforcer la sécurité des citoyens, qui est l’une de ses grandes priorités. En outre, les événements récents dans les transports en commun en Région de Bruxelles-Capitale ont démontré l’urgence qu’il y avait de renforcer la présence policière. Au cours du conclave budgétaire de février, la ministre de l’Intérieur a ainsi pu dégager une première tranche de moyens pour la sécurité de 7,5 millions d’euros en 2012 et 10 millions d’euros en 2013.

Ces mesures nouvelles sont les suivantes :

1. **Une augmentation nouvelle et structurelle du quota annuel de recrutements de candidats inspecteurs de police de 100 unités (au-delà des 300 engagés exceptionnellement en 2012 comme déjà annoncé)**

Pour faire face aux départs massifs annoncés dans les années qui viennent et afin de limiter le déficit structurel de 400 unités à recruter par année, Joëlle Milquet se réjouit d’annoncer **une augmentation du quota annuel de recrutement de 100 unités** au bénéfice des zones de police et de la police fédérale. Ce quota est actuellement de 1035 équivalents temps-plein par an. Et ce, au-delà du lancement exceptionnel en formation de 300 aspirants policiers complémentaires en 2012 pour renforcer la sécurité dans les transports en commun dont 250 à charge de la Région bruxelloise. Cela signifie donc un recrutement exceptionnel de 1400 aspirants au lieu de 1035 pour 2012 dont 100 complémentaires principalement pour les zones des Régions wallonne et flamande, ce qui est nouveau.

1. **Confirmation des mesures annoncées le 9 avril pour renforcer la lutte contre les nuisances et la criminalité dans les transports en commun**

Les autres mesures approuvées aujourd’hui par le Conseil des ministres portent sur :

**2.1. Le renfort immédiat de 70 policiers dont 28 à charge de la police fédérale et 32 à charge des polices locales de Bruxelles**

En attendant la mise en place de la solution de nature plus structurelle, **le renfort immédiat, depuis le 13 avril dernier, de la police des chemins de fer établie en Région bruxelloise, au travers de 22 personnes, 7 jours sur 7 sera financé**. A cet effet, des membres du Corps d’intervention (CIK) des provinces sont aussi mis provisoirement à disposition pour la sécurisation des transports en commun à Bruxelles à raison de huit équipes par jour (16 personnes, 7 jours sur 7), ce à quoi s’ajoutent les 32 personnes mises à disposition par les zones de police, ce qui, au final, signifie la présence de 70 policiers supplémentaires sur le réseau (bus, métro, gares), chaque jour. Les moyens permettant à la police des chemins de fer et au CIK d’effectuer des prestations supplémentaires, les nuits, les week-ends et les jours fériés sont eux aussi augmentés pour cette année 2012.

Depuis l’entrée en vigueur de ce dispositif le 13 avril dernier, ce premier mois nous permet de dresser un bilan provisoire de cette mesure :

- le nombre d’arrestations effectuées en moyenne chaque jour a augmenté et doublé. L’an passé, le nombre moyen par jour était de 7 tandis qu’entre le 13 avril et le 10 mai, il est de 14 en moyenne, pour diverses infractions, comme des faits de vols par exemple. Le nombre plus importants de patrouilles permet en effet un contrôle plus fréquent et un traitement plus rapide des délits, ce qui explique cette augmentation ;

- les temps d’intervention sont raccourcis et de la sorte, les temps d’attente également ;

- les acteurs de terrain soulignent la meilleure collaboration entre les services de police et ceux de la STIB ;

- cette présence policière renforcée a des effets aussi sur le sentiment de sécurité des passagers et du personnel de la STIB ;

- une réduction du nombre de nuisances sur le réseau est également constatée grâce aux interventions plus rapides.

**2.2. L’engagement complémentaire de 100 inspecteurs de police pour la police des chemins de fer**

De manière plus structurelle, le Conseil des ministres a décidé **d’une augmentation du cadre organique de la police des chemins de fer, dès 2012, de 100 inspecteurs de police affectés à Bruxelles**, pour répondre aux besoins déterminés par les services concernés et déjà annoncés après le décès de Joe van Holsbeek, mais jamais réalisés notamment à cause des affaires courantes. **Cette augmentation se fera par un prélèvement exceptionnel de 30 inspecteurs sur l’ensemble des aspirants arrivant en fin de formation en juin de cette année et de 70 inspecteurs sur ceux qui termineront leur formation en septembre 2012.** De la sorte, l’augmentation du cadre aura été réalisée pour la fin de l’année et le dispositif transitoire pourra être levé.

**2.3. Le renfort des unités opérationnelles de la police fédérale par un apport exceptionnel supplémentaire de 25 candidats inspecteurs, arrivés en fin de formation au 1er octobre 2012, à destination de la police fédérale**

Ces 25 membres du personnel supplémentaires seront affectés selon les priorités du Plan national de Sécurité 2012-2015 et ce, selon des modalités à définir dans les mois à venir.

**2.4. Le renforcement de la réserve fédérale (FERES) de 64 policiers complémentaires**

Ce renforcement se fera au travers d’un **recrutement exceptionnel de 50 membres du personnel dès le 1er juin 2012 et l’arrivée de 14 policiers complémentaires sortant de formation et en provenance de la Défense.** Ce renforcement de FERES a un lien direct avec l’objectif poursuivi par le gouvernement de permettre à la police fédérale d’assurer un appui encore plus ciblé aux zones. Ceci aura comme conséquence, pour l’ensemble de la police intégrée, une mise en œuvre plus efficience et plus efficace des effectifs lors d’incidents, de catastrophes ou d’événements de grande envergure.

**2.5. Le recrutement exceptionnel et la formation de 250 aspirants inspecteurs d’ici la fin de l’année à destination des zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale**

Ce recrutement, y compris les formations et l’équipement, sera financé par le transfert prévu de 30 millions d’euros à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l’équilibre de la réforme institutionnelle.

Pour tout renseignement complémentaire :

Emilie Rossion (0473 13 97 58) (FR)

Lieselot Bleyenberg (0496 13 53 61) (NL)